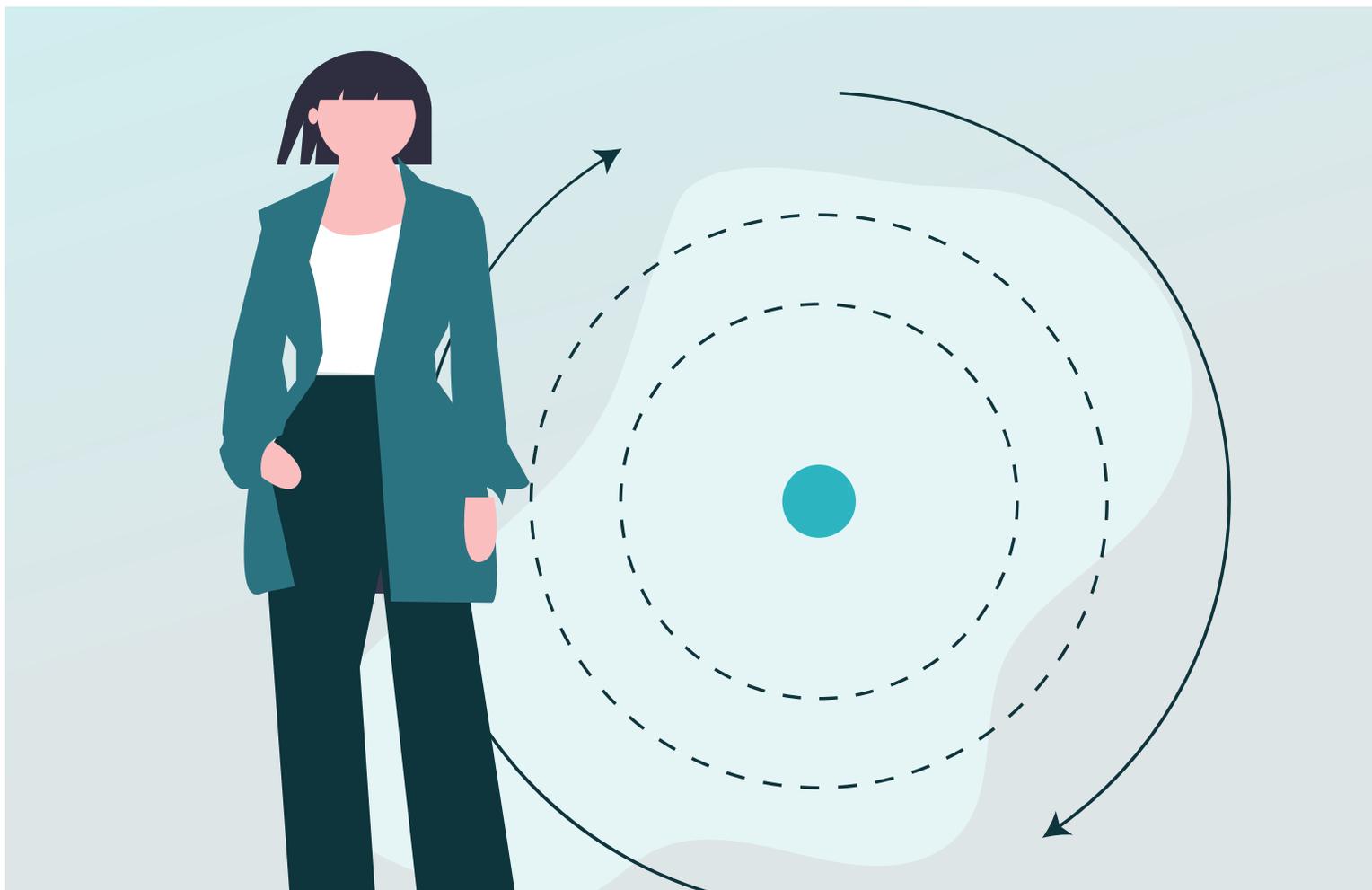


La direction générale



Je suis le premier dirigeant administratif de l'organisation, et depuis l'adoption de la loi 40, j'en suis aussi le porte-parole officiel.

En plus de voir à la saine gestion des activités, des programmes et des ressources du centre de services scolaire, j'assiste le conseil d'administration, le comité exécutif et le président dans l'exercice de leurs fonctions et pouvoirs.

Je mets en place des comités consultatifs, dont le **comité consultatif de gestion** que je dirige. Ce comité me permet de réunir les différentes directions d'établissement et toutes les personnes clés susceptibles de m'aider à formuler les recommandations que je soumettrai ensuite au **comité consultatif de gestion**.

J'ai aussi la responsabilité de la direction du nouveau **comité d'engagement pour la réussite des élèves**, qui a la responsabilité, entre autres choses, d'établir le **plan d'engagement pour la réussite** du centre de service scolaire.

Je collabore aussi avec les membres du **comité de parents** sur différents sujets tels que l'engagement des parents auprès de leurs enfants, de leur participation ou du plan d'engagement vers la réussite éducative.

L'implication de tous est primordiale pour s'assurer que les politiques, la programmation et la réglementation du centre de services scolaire tiennent compte des enjeux vécus au sein de notre réseau. L'allocation des ressources, nos priorités annuelles, les régimes pédagogiques, les projets d'investissement et de développement majeur font partie des sujets abordés lors de nos réunions.

La loi sur l'instruction publique (LIP) définit les grandes balises de mon rôle comme direction générale. Consultez-la pour en savoir plus.

Mes partenaires



J'ai plusieurs partenaires de différents secteurs et sur tous les paliers (local, régional et provincial). C'est pour cela qu'on appelle parfois ce rôle un « palier intermédiaire », parce que le centre de services scolaire fait le pont entre les partenaires à l'échelle provinciale et ceux de notre communauté, à l'échelle locale.

Je suis appelé à travailler avec des organisations autant communautaires que publiques, des gens qui occupent des fonctions administratives ou des élus, des organisations ou des concertations regroupées. Pour vous donner quelques exemples :

- › Plusieurs instances gouvernementales
- › Le milieu des affaires
- › Les organismes communautaires

- › Les municipalités
- › Les autres centres de service scolaire de la région
- › Les différents comités au sein de notre organisation

Priorités



La réussite éducative des jeunes est ma grande priorité.

C'est pour cela que nous avons un **comité d'engagement pour la réussite des élèves** qui, après analyse et consultations, rédige le Plan d'engagement vers la réussite. Ce document constitue notre principal outil de planification stratégique. L'organisation doit présenter à la population les suivis en lien avec cette planification par l'entremise de notre rapport annuel.

Il peut arriver que des politiques publiques viennent orienter nos priorités. Par exemple, la Politique de la réussite éducative de 2017 présentait certaines orientations jugées comme très importantes.

Ainsi, les priorités proviennent en grande partie du milieu, même s'il arrive aussi qu'elles émanent des politiques publiques gouvernementales.

Le centre de services scolaire que je dirige a aussi le mandat de participer au développement économique, social et culturel de notre région, et les priorités liées à ces enjeux sont souvent définies en partenariat avec plusieurs autres organisations.

Prise de décision



Dans le rôle que j'occupe, je dois considérer plusieurs éléments avant de prendre une décision.

Un centre de services scolaire étant une grande organisation, certaines décisions relèvent de moi, mais d'autres relèvent d'autres instances et je me dois de respecter ce partage dans la prise de décision.

Le conseil d'administration est l'instance décisionnelle officielle et ultime. Toute décision subséquente est liée aux décisions du conseil d'administration, les miennes y comprises.

Outre les décisions et orientations données par le conseil d'administration, je dois m'assurer de tenir compte de :

- › La Loi sur l'instruction publique (LIP)
- › Le Plan stratégique du Ministère de l'Éducation
- › Notre plan d'engagement vers la réussite (PEVR)
- › Des différents projets éducatifs élaborés par les établissements du centre de services scolaire
- › L'impact de mes décisions sur l'organisation des écoles et du centre
- › D'ententes ou de plans stratégiques régionaux ou sectoriels élaborés avec des partenaires de mon milieu.



S'il est vrai que je peux prendre certaines décisions, certaines d'entre elles proviennent de comités qui ont le mandat de m'aider dans ma prise de décision, ou d'orientations données par le conseil d'administration ou le ministère de l'Éducation.



Enfin, avant d'appuyer un projet, je me fais un devoir d'évaluer les enjeux politiques, financiers et organisationnels, tout en tenant compte des liens étroits avec nos différents partenaires.

Selon les enjeux, les dossiers et les priorités, je serai influencé par :

- › Le conseil d'administration
- › Le personnel (du centre et des établissements)
- › Les directions des services
- › Les directions d'établissement
- › Les comités (gestion des ressources, de gestion, engagement pour la réussite, parents)
- › Les conseils d'établissement
- › Les consultations auprès des jeunes
- › Les portraits et données qui présentent la réalité des jeunes de notre milieu
- › Tous nos partenaires
- › Les méthodes et pratiques appuyées par la recherche
- › Tout ce qui concerne le politique, les lois et la réglementation



Conseils



Visez juste

Avant d'entreprendre vos démarches, consultez le PEVR et assurez-vous que votre demande s'inscrit dans les objectifs qui y sont définis. Assurez-vous aussi de vous adresser à la bonne personne, quitte faire une lecture de l'organigramme ou à faire appel au secrétariat général.

Pensez « réussite éducative »

Faites ressortir les caractéristiques de votre projet qui sont en lien avec la mission centre de services scolaire. *À qui s'adresse votre projet ? Quel est le lien avec les élèves ? En quoi aide-t-il à la réussite éducative ?*

Montrez de l'intérêt envers votre interlocuteur

Toutes les collaborations sont d'abord des relations humaines. En vous intéressant sincèrement à l'autre, vous augmentez vos chances d'établir un partenariat de qualité.

Soyez précis, bref et concis

Que ce soit en personne ou par courriel, exposez vos idées clairement, en vous concentrant sur l'essentiel. Un message bref, mais explicite, expliquant précisément votre demande ou votre projet vous donnera une longueur d'avance pour la suite. Ayez en tête une demande ou une proposition clairement définie, et non une offre d'aide générale.

Faites preuve de planification et de patience

Il faut savoir que le processus décisionnel demande du temps. Pour assurer leur pertinence et réelle valeur, plusieurs décisions doivent obtenir l'assentiment d'un comité ou d'une instance (*conseil d'établissement, centre de services scolaire, personnel de l'établissement et autres*).

Votre échéancier doit tenir compte de cette réalité.

Misez sur l'efficacité

Assurez-vous de pouvoir démontrer l'efficacité de ce que vous souhaitez mettre en place. C'est un aspect qui est un élément important pour plusieurs milieux, mais tout particulièrement pour le milieu scolaire. Pensez à faire une tournée du côté de ce que dit la recherche afin de vous assurer de vous appuyer sur les éléments les plus récents.

Misez sur la simplicité

Parce que les journées dans les établissements scolaires sont déjà bien remplies, optez pour des projets faciles à déployer. Évitez d'alourdir la charge de travail de votre futur(e) partenaire du milieu scolaire. Vous en serez tous les deux gagnants.

Meilleur moment pour déposer une demande :

La fin des classes, les vacances ainsi que la rentrée **ne sont pas** des moments propices pour déposer une demande.

Visez plutôt un moment durant l'année scolaire pour soumettre votre idée de projet, en prévoyant qu'il faudra du temps pour que celle-ci soit reçue, évaluée, révisée et mise en branle, si elle est finalement acceptée.

Plus le projet ou la demande est complexe, plus il faudra prévoir de temps en amont.

Pour aller plus loin



Pour aller plus loin

Sur le plan d'engagement vers la réussite éducative (PEVR), consultez celui du centre de service scolaire que vous souhaitez interpeller.

Sur le projet éducatif, consultez celui de chaque école impliquée dans votre demande.

Sur la Politique de la réussite éducative



Sur le Programme de formation de l'école québécoise



Sur le Plan stratégique du ministère de l'Éducation



Sur la Loi sur l'instruction publique



Sur le projet de loi 40 sanctionné



Sur la gouvernance scolaire



Sur les déterminants de la réussite éducative



Sur le conseil d'administration des centres de service scolaire



